



DELIBERATION n° Del.2023-XI-193
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le Jeudi 07 Décembre
2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 5
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le
7 0 DEC. 2023

De la publication le

7 0 DEC. 2023

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE,
Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Jean-Pierre
PORTIER, *Adjoint au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane
THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Jeannie TREMBLAY-GUETTET
(*J.Tremblay-Guettet Arrivée à 18h47*) Florence GONZALES, Gilles
ANDREYON, Mohammed FAYEK, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER,
Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-
CHATELLET, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves
CREPEL, Christiane LECUYER, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique
GOUSSARD, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Brigitte BOISSON a donné procuration à Marc BRACHET, Agnès
BALLIEU a donné procuration à Liliane THORENS, François HUSAK a
donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE, Jean-Philippe
MARTINET a donné procuration à Virginie DUPONT, Françoise
KLEMENCIC a donné pouvoir à Yves CREPEL

ABSENTS :

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Cession gratuite d'une parcelle de terrain cadastrée section D n°4544 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex au profit de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy et située vers le pont d'Englannaz - Route d'Annecy

Rapporteur : Monsieur Marc BRACHET, Adjoint au Maire

Un accord est intervenu entre la Commune de Faverges-Seythenex et la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, relatif à la cession gratuite d'une parcelle cadastrée section D n°4544 d'une superficie de 817 m² située vers le pont d'Englannaz - Route d'Annecy, selon le plan joint en annexe.

Dans le cadre de l'aménagement des berges du ruisseau Saint-Ruph mené par la CCSLA, la Commune souhaite céder gratuitement cette parcelle non exploitée et limitrophe avec des parcelles appartenant à la CCSLA qui l'échangera ultérieurement à un particulier propriétaire d'une parcelle en bordure de berges qui se trouve plus en amont du ruisseau.

La parcelle a été estimée à 6500 €uros selon l'avis du 03/07/2023 du service de la Division Domaine dont un exemplaire est joint en annexe, cependant la cession sera gratuite, elle est nécessaire afin de permettre la poursuite du projet d'aménagement des berges du cours d'eau mené par la CCSLA. Il est important de trouver des arrangements avec les propriétaires riverains.

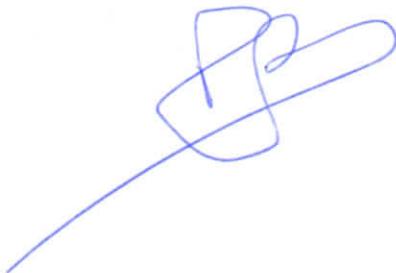
Les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- +** **APPROUVE** la cession gratuite de la parcelle cadastrée section D n°4544 appartenant à la Commune de Faverges-Seythenex au profit de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy selon les conditions indiquées ci-dessus,
- +** **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX

